



PARC ÉOLIEN DES 3V

VOUTHON-BAS, VOUTHON-HAUT, VAUDEVILLE-LE-HAUT

COMITE DE SUIVI N°2

LE 26 JUIN 2024, A VAUDEVILLE-LE-HAUT



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Velocita énergies)



Synthèse

Le comité de suivi n°2

15 personnes ont participé au comité de suivi n°2 (voir liste page 3). L'objectif de ce comité était de présenter le résultat des études en cours, notamment en vue du choix d'implantation des éoliennes et d'aborder les mesures d'accompagnement avec les parties prenantes. Aussi, Velocita énergies a sollicité les participants pour la préparation des photomontages pour proposer des points de vue à retenir dans le cadre de leur réalisation.

Le calendrier

- 2019 : Début des échanges avec les élus
- Depuis 2020 : Pré-études environnementales
- 2024 (en cours) : Définition du projet, information et dialogue
- Fin 2024 : Dépôt du dossier ICPE

Apport de la réunion du comité de suivi

- ⇒ L'équipe de Velocita énergies est revenue sur les différentes études en cours et abouties (acoustique, paysagère, écologique). Une expertise forestière a notamment été engagée par Velocita énergies en raison du contexte forestier du projet.
- ⇒ Les contraintes de l'armée et de la DGAC ont impacté les réflexions sur l'implantation des éoliennes, Velocita énergies cherche à répondre à ces différents critères.

- ⇒ La variante d'implantation est en cours de définition. À ce stade, Velocita énergies privilégie une variante d'implantation à 14 éoliennes, plus harmonieuse et qui atténue les effets de sillage.
- ⇒ Dans le cadre du carnet de photomontages qui sera réalisé, Velocita énergies a sollicité les participants afin de proposer des prises de vue à prendre en compte pour leur réalisation.
- ⇒ Le comité de suivi élargi a permis d'évoquer les mesures d'accompagnement possibles. Il a été convenu que Frédéric Beltran (Velocita énergies) rencontrera les différentes parties prenantes locales pour définir les mesures d'accompagnement.

L'information et le dialogue

- ⇒ Un troisième comité de suivi aura lieu après la rentrée, en amont du dépôt du dossier ICPE prévu pour octobre 2024. Ce prochain comité de suivi sera l'occasion d'aborder la variante d'implantation définitivement retenue ainsi que de présenter les photomontages réalisés.
- ⇒ Velocita énergies a annoncé la mise en ligne de son site internet dédié au projet qui centralise notamment toutes les dernières actualités relatives au projet des 3V :

<https://www.eoliendes3v.fr>

Sommaire

Synthèse	1
Le comité de suivi n°2.....	1
Le calendrier	1
Apport de la réunion du comité de suivi	1
L'information et le dialogue	1
Les participants.....	3
Participants	3
Porteurs du projet	3
Animation, organisation de la réunion	3
Organismes représentés.....	3
Excusés.....	3
Introduction	4
Rappel du contexte et du dispositif de concertation	4
➤ Présentation du projet éolien	4
➤ Le dispositif de concertation	4
➤ Présentation du site internet dédié au projet.....	5
Des études en cours jusqu'au 3ème trimestre 2024	6
➤ L'étude acoustique pour préserver le calme	6
➤ L'étude paysagère pour analyser les enjeux.....	7
➤ Une étude écologique pour éviter les impacts, les réduire, ou les compenser	8
➤ Une expertise forestière pour préserver la ressource en bois	8
➤ Les contraintes de l'armée et de la DGAS sur le projet9	

Réflexion sur les variantes d'implantation	9
➤ Vent dominant et principe des effets de sillage	9
➤ Plusieurs variantes d'implantation en réflexion.....	10
Définition des mesures d'accompagnement	11
➤ Objectifs des mesures d'accompagnement	11
➤ Proposition de mesures d'accompagnement.....	11
Questions supplémentaires	12
Conclusion.....	13

Les participants

15 personnes ont participé au comité de suivi n°2.

Participants

POISSON Patrick, Maire de Vouthon-Bas, aussi membre de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électrification en Meuse (FUCLEM)

RAGOT Jean-Marie, 1^{er} adjoint de Vouthon-Bas, aussi représentant de l'association communale de chasse

ROBERT Pascal, 2^{ème} adjoint de Vouthon-Bas

MOUROT Gille, Maire de Vouthon-Haut

URLACHER Nicolas, Conseiller municipal de Vouthon-Haut, aussi président de l'association de vélos et représentant de la chambre d'hôte La Maison d'Isabelle

LECLERC Christian, Maire de Vaudeville-le-Haut

CHRETIEN Franck, Conseiller municipal de Vaudeville-le-Haut, aussi Président du SR3V (Syndicat des eaux et d'assainissement)

MESNIL Pascal, Conseiller municipal de Vaudeville-le-Haut

MOUROT Anthony, Président de l'association communal de chasse de Vouthon-Haut

LANOIX Jérémy, Habitant de la commune Les Roises

DELAHAIE Nicolas, Développeur du 1er projet éolien sur les communes de Vaudeville-le-Haut et Vouthon-Haut

Porteurs du projet

GAUTHIER Alexandra, Cheffe de projets, Velocita Énergies

BELTRAN Frédéric, Chargé de Développement Territorial, Velocita Énergies

Animation, organisation de la réunion

DELATTE Constant, Quelia, Concertant

BASOL David, Quelia, Concertant

Quelia est mandatée par Velocita Énergies

Organismes représentés

Commune de Vouthon-Bas

Commune de Vouthon-Haut

Commune de Vaudeville-le-Haut

Association communale de Chasse de Vouthon-Bas

Association communale de Chasse de Vouthon-Haut

Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électrification en Meuse (FUCLEM)

SR3V (Syndicat des eaux et d'assainissement)

Association de vélos

Gîte La Maison d'Isabelle

Excusés

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence :

BAUNIN Francis, Maire de Chermisey

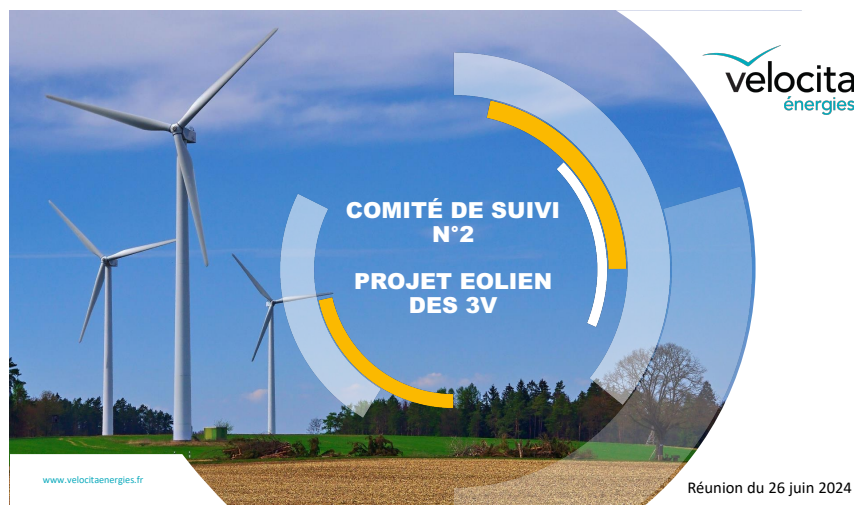
BENOÎT André, représentant de la société de chasse de Vouthon-Haut

THIERRY Patricia, Maire Les Roises

FERAUX Elisabeth, Agent ONF de Vaudeville-le-Haut

HUSSON Jean-Charles, Agent ONF de la commune de Vouthon-Bas et Vouthon-Haut

Introduction



Le comité de suivi permet de réunir les acteurs du territoire afin :

- d'informer sur le projet
- d'exprimer attentes et interrogations

Le but pour Velocita énergies est :

- d'identifier les demandes des participants dans la réalisation du projet, en amont des prises de décisions

Constant Delatte, Quelia, rappelle qu'un appel à volontaires avait été diffusé aux habitants des communes concernées par le projet fin 2023. Les habitants ayant répondu à l'appel à volontaires ont tous été invités à l'occasion de ce nouveau comité de suivi.

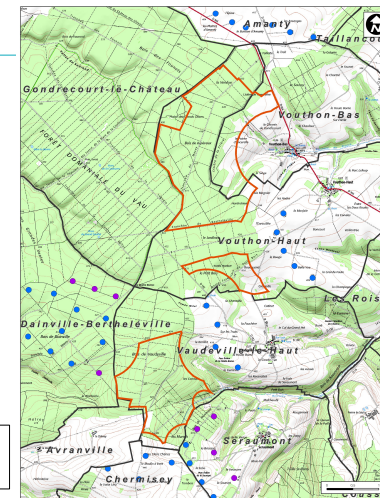
Rappel du contexte et du dispositif de concertation

➤ Présentation du projet éolien

RAPPEL DE LA ZONE D'ÉTUDE

Zone d'étude tenant compte d'une distance réglementaire de 500m des :

- Habitations existantes à plus de 1000m
- Zones à urbaniser recensées dans les documents d'urbanisme
- Éoliennes à 150m de hauteur en bout de pale



Légende	
	Zone d'étude potentielle
	Parc en service
	Parc en instruction
	Limite communale

La délimitation de la zone est régie par des réglementations spécifiques, comprenant notamment le respect d'une distance minimale de 500 mètres par rapport aux habitations ou aux zones destinées à l'urbanisation, conformément aux documents d'urbanisme locaux. Les éoliennes mesureront 150m de haut en bout de pale au maximum.

➤ Le dispositif de concertation

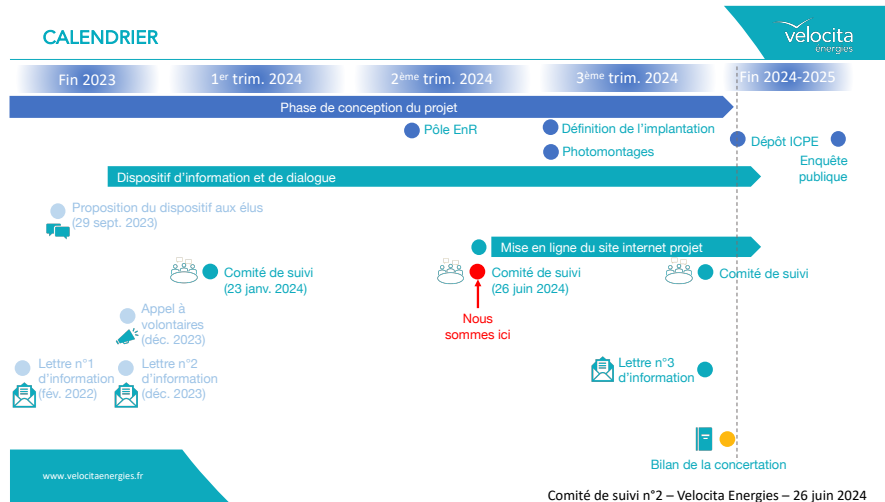
Le calendrier présente le dispositif de concertation mis en place et les étapes à venir. Un 3^{ème} comité de suivi est prévu au 3^{ème} trimestre 2024 afin d'évoquer l'implantation définitive des éoliennes et présenter les photomontages avant le dépôt de la demande d'autorisation ICPE. L'équipe de Velocita énergies prévoit également la diffusion d'une nouvelle lettre d'information qui donnera accès également aux

Parc éolien les 3V - Compte-rendu du comité de suivi n°2

26 juin 2024

photomontages. Ce deuxième comité de suivi s'inscrit dans la continuité des échanges entamés le 23 janvier 2024 lors du premier comité de suivi.

CALENDRIER



SYNTHÈSE DU COMITÉ DE SUIVI ÉLARGI N°1 DU 23 JANVIER 2024

Présentation :

- de Velocita Énergies
- de la démarche
- des premières études
- des réflexions sur les mesures d'accompagnement

Parc éolien les 3V - Compte-rendu du comité de suivi n°1

Synthèse

Le comité de suivi n°1
10 personnes ont participé au comité de suivi (voir liste page 3).
L'objectif de ce comité était de présenter le projet éolien, la démarche et les résultats des premières études illustrant les enjeux à prendre en compte dans la définition de l'implantation des éoliennes.

Le calendrier

- 2019 : Début des échanges avec les élus
- Depuis 2020 : Pré-études environnementales
- Début 2024 : définition du projet, information et dialogue
- Mi 2024 : dépôt du dossier ICPE
- Fin 2024 : enquête publique (1 mois)

La zone d'étude

Les zones d'études concernent les communes de Vouthon-Bas, Vouthon-Haut et Vaudeville-le-Haut.

Apport de la réunion du comité de suivi

- Le comité de suivi élargi est une démarche lancée par Velocita pour ouvrir le dialogue autour du projet en réflexion sur les communes de Vouthon-Bas, Vouthon-Haut et Vaudeville-le-Haut.
- Les premières études sur l'état initial de la zone ont permis de soulever plusieurs enjeux lors de cette réunion (voir p.10 à 14) :
 - Acoustiques
 - Paysages
 - Environnementaux, etc.
- Le comité de suivi élargi a permis de partager les mesures d'accompagnement envisagées par les communes au porteur du projet.
- A ce stade, le nombre et la taille des éoliennes ne sont pas définis. Une possibilité d'installer davantage d'éoliennes a été évoquée (voir page 12 et 13). Cela sera présenté lors du 2nd comité de suivi élargi.

L'information et le dialogue

- Un second comité de suivi aura lieu au début du deuxième trimestre 2024 afin de présenter les variantes d'implantation envisagées et les mesures d'accompagnement retenues.
- Chaque comité fera l'objet d'un compte rendu qui sera transmis à tous les invités.
- En parallèle, le site internet dédié au projet sera publié et mis à jour.

Quelía

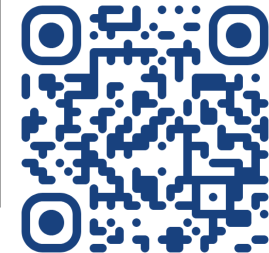
Le dispositif d'information et de dialogue fera l'objet d'un bilan. A la suite du dépôt du dossier ICPE, une procédure d'enquête publique sera mise en place par les communes concernées.

➔ Présentation du site internet dédié au projet

ACTUALITÉ : SITE INTERNET PROJET

velocita
energies

Mise en ligne du site internet dédié au projet : [eoliendes3v.fr](https://www.eoliendes3v.fr)



www.velocitaenergies.fr

Comité de suivi n°2 – Velocita Energies – 26 juin 2024

Velocita énergies a mis en ligne le site internet dédié au projet qui centralise toutes les dernières actualités et compte-rendu de réunion qui se sont tenues.

Vous pouvez accéder au site internet, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.eoliendes3v.fr>

Des études en cours jusqu'au 3ème trimestre 2024

➔ L'étude acoustique pour préserver le calme

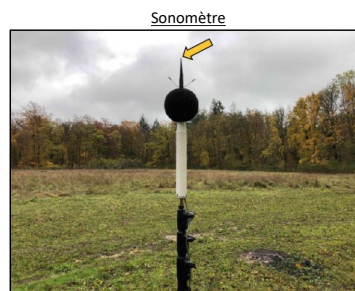
ÉTUDE ACOUSTIQUE

velocita
énergies

- Mesurer le niveau sonore actuel des habitations les plus proches et vérifier par simulation que le futur parc éolien **respectera la réglementation acoustique**
- La loi française impose aux parcs éoliens de ne pas dépasser le bruit ambiant de :



- Si ces seuils sont dépassés au niveau de certaines habitations, **un plan de bridage (ralentissement de l'éolienne pour qu'elle fasse moins de bruit) est alors mis en place.**
- Des **contrôles sont effectués pendant toute la durée de vie du parc.**
- Ecoutes mesurées **du 30 octobre au 13 novembre 2023** par le bureau d'étude Echo acoustique.



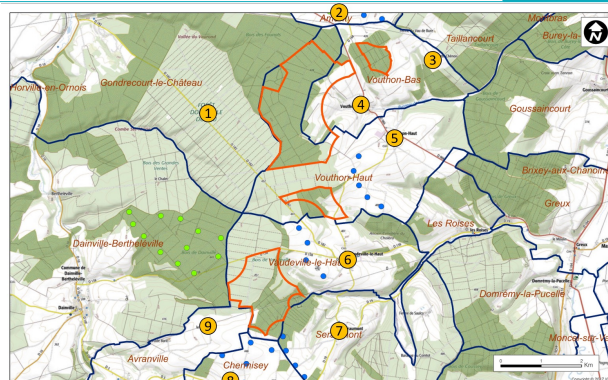
www.velocitaenergies.fr

Comité de suivi n°2 – Velocita Energies – 26 juin 2024

ÉTUDE ACOUSTIQUE

velocita
énergies

- **9 points d'écoutes** pour lesquels 1 sonomètre a été installé dans les propriétés concernées, à l'extérieur, pour **enregistrer les niveaux de bruit, de jour comme de nuit.**



Légende
Zone d'étude potentielle Forêt communale Parc construit Parc autorisé

Révision: Velocita Energies
Date: 02/11/2023
Projet: VE3V - 120000 m²
Source: VE 028, Scale 1:5000

velocita
énergies

www.velocitaenergies.fr

Dans le cadre de l'étude acoustique, le niveau sonore ambiant au niveau des habitations (de jour comme de nuit) a été mesuré (du 30 octobre 2023 au 13 novembre 2023) afin de s'assurer du respect de la réglementation :

- Le parc éolien ne doit pas dépasser le niveau sonore ambiant de plus de 3dB la nuit et de plus de 5dB le jour

Frédéric Beltran (Velocita énergies) précise que le niveau sonore ambiant mesuré doit être supérieur à 35dB pour que ces normes s'appliquent.

Des contrôles sont effectués pendant l'exploitation du parc éolien. En cas de dépassement des seuils, un plan de bridage doit être mis en place pour imposer le respect des normes.

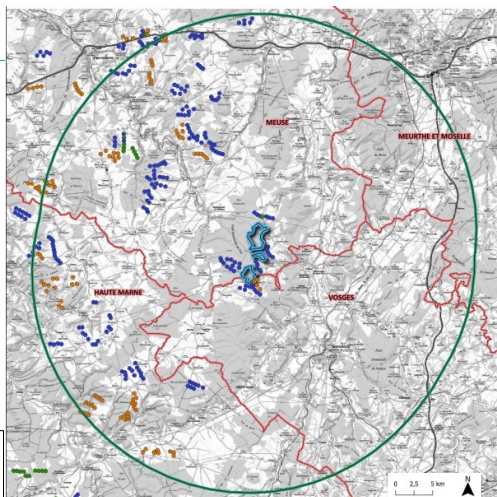
Un participant précise qu'en fonction de la force du vent et son orientation, on entend parfois les éoliennes depuis Vouthon-Haut.

Un participant demande quels niveaux de bruit qui ont été mesurés par les sonomètres ? et s'il y a des différences entre les points de mesure. L'équipe de Velocita énergies s'engage à présenter une synthèse des résultats des mesures qui seront prochainement disponibles sur le site web du projet : <https://www.eoliendes3v.fr>

➔ L'étude paysagère pour analyser les enjeux

ÉTUDE PAYSAGÈRE

- Projets éolien nombreux qui font partie intégrante du paysage du plateau de barrois
- Evaluer l'intégration paysagère du projet : Réalisation **d'un carnet de photomontages**
 - 1 point de vue minimum pour tous les villages alentours
- Quels points de vue à privilégier pour les photomontages ?
- Site d'étude favorable à l'éolien et intégré avec les parcs éoliens environnants.**
 - Etude à 360° à réaliser en complément



www.velocitaenergies.fr

Zone d'étude
Aire d'étude éloignée (25km)

Le secteur concerné par l'étude paysagère (en vert sur la carte ci-dessus) présente déjà de nombreux parcs éoliens qui font partie du paysage existant. L'étude paysagère est en cours de réalisation pour évaluer l'intégration paysagère du parc éolien des 3V.

Un carnet de 40 à 45 photomontages sera réalisé. 1 photomontage est déjà prévu pour chaque village situé à proximité du parc.

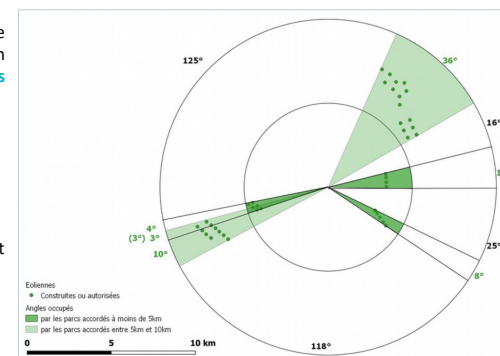
L'équipe Velocita énergies demande aux participants s'ils souhaitent intégrer des prises de vue depuis certain lieu pour la réalisation des photomontages. Aucun participant n'a émis de demande.

Velocita énergies a indiqué rester disponible pour prendre en compte des demandes de points de vue supplémentaire, via l'adresse du projet :

projet-eolien@quelia.fr

ÉTUDE PAYSAGÈRE

- Une **analyse d'encerclement** sera traitée dans l'étude paysagère avec présentation des **angles de respiration pour les villages les plus proches** :
- Angle de respiration > 160° = **absence de risque d'encerclement**
- Angle de respiration compris entre 90° et 160° = Risque faible / moyen / fort
- Angle de respiration < 90° = encerclement avéré



Comité de suivi n°2 – Velocita Énergies – 26 juin 2024

L'étude paysagère comprend également une étude à 360°, réalisée pour tout projet éolien. Le schéma présenté ci-dessus est un exemple produit par les services de l'État qui ne correspond pas au projet actuel. L'objectif de cette étude est de mesurer si, depuis les centres des villages, un effet « *d'encerclement* » par les parcs existants et en projet peut être ressenti :

- Si la somme des angles où des éoliennes ne sont pas visibles est supérieurs à 160° : il n'y a pas de risque d'encerclement
- Si la somme des angles est comprise entre 90° et 160° : le risque d'encerclement varie de faible à fort
- Si la somme est inférieure à 90° : l'encerclement est avéré

Cette étude sera réalisée pour chacune des 3 communes et pour les communes voisines d'Amanty, les Roises, Seraumont, Chermisey, Avranville, Dainville-Bertheville, Gondrecourt-le-Château.

➤ Une étude écologique pour éviter les impacts, les réduire, ou les compenser

ETUDE ECOLOGIQUE

Étude écologique réalisée par le bureau d'études Envol Environnement :

- Investigations de terrain réalisées entre décembre 2021 et novembre 2022
- État initial finalisé en septembre 2023

Conformité de l'étude avec les protocoles et méthodologies d'expertise

Avifaune hivernante :

- Majorité des observations correspond à des individus en stationnement

Avifaune migratrice prénuptiale :

- 2 espèces remarquables recensées : la grue cendrée (210 individus) et le milan royal (49 individus). Le site se situe dans une zone d'observation régulière de ces espèces.
- Le secteur d'étude ne se situe pas au sein d'un axe de migration pour l'avifaune en période prénuptiale

Avifaune nicheuse :

- Découverte d'1 nid de milan royal en juin 2022 à 3km au nord de la ZIP en lisière de boisements
- 1 nid de milan noir découvert en mai 2022 au sein de l'aire d'étude immédiate

Avifaune migratrice postnuptiale :

- Le secteur d'étude ne se situe pas au sein d'un axe de migration pour l'avifaune en période postnuptiale

Zones d'étude

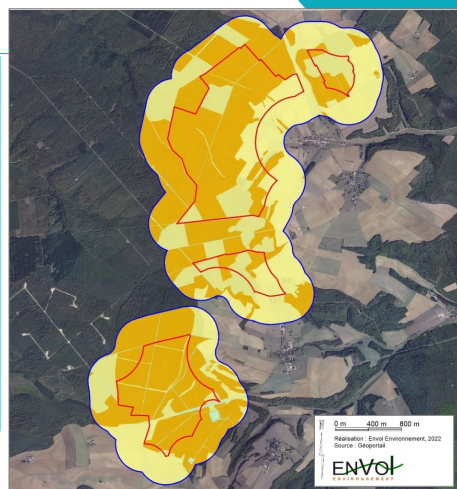
- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Niveaux d'enjeux

- Enjeu modéré
- Enjeu faible
- Enjeu très faible

Realisation : Envol Environnement, 2022
Source : GoogleSat

ENVOL



L'étude écologique s'est déroulée entre décembre 2021 et novembre 2022. Elle a révélé des enjeux faibles à modérés sur l'ensemble des zones d'étude.

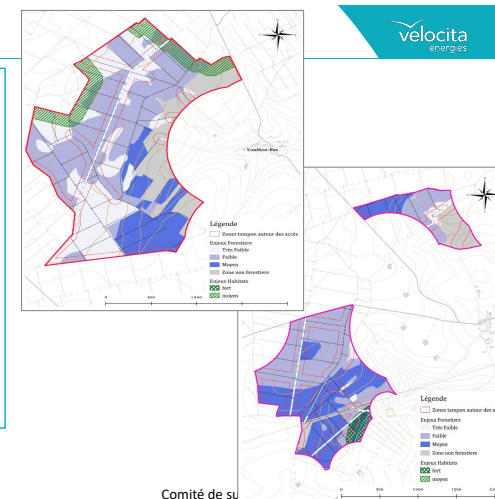
Alexandra Gauthier (Velocita énergies) indique que les secteurs d'étude ne se situent pas dans un axe migrateur des oiseaux. Cependant, un nid de milan royal a été découvert en juin 2022 à 3km au nord du projet, sur la commune d'Amanty. S'agissant d'une espèce sensible à l'éolien, le bureau d'étude indépendant en charge du volet écologique, recommande de s'éloigner des nids d'environ 3km. Suite à une question sur la localisation d'un milan royal, Frédéric Beltran précise que cette espèce peut changer ou non de nid chaque année, et parfois revenir sur un nid abandonné plusieurs années après.

Christian Leclerc (maire de Vaudille-le-Haut), ajoute qu'un nid de milan noir (espèce qui n'est pas considérée en danger) avait été découvert en 2022, une espèce moins impactée par les parcs éoliens.

➤ Une expertise forestière pour préserver la ressource en bois

EXPERTISE FORESTIERE

- Etude réalisée en avril 2024 par un bureau d'étude indépendant
- Conclusions de l'étude :
 - Croissance des peuplements forestiers de la zone d'étude considérée comme faible au regard des moyennes régionales,
 - Peuplements en place en majorité de type taillis sous futaie, plutôt jeune, ou en tout cas peu développés, avec une valeur bois globale modérée,
 - Forêts qui commencent à être marquées par un niveau de dépérissement élevé, notamment sur le charme et le hêtre, qui sont les 2 essences majoritaires.



En raison du contexte forestier du projet du parc éolien, l'équipe Velocita énergies a engagé une expertise forestière indépendante sur la forêt. Cette expertise a révélé que les peuplements forestiers de la zone d'étude montrent une croissance faible comparée aux moyennes régionales. Ils sont majoritairement constitués de taillis sous futaie, jeunes ou peu développés, avec une valeur bois modérée. Les forêts subissent un dépérissement élevé, particulièrement pour le charme et le hêtre, les deux essences principales.

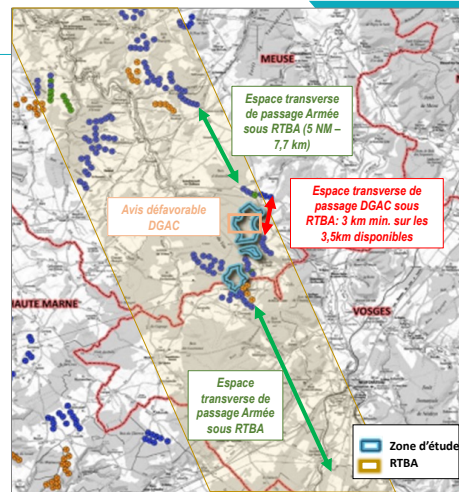
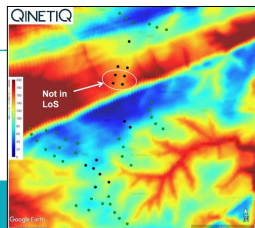
Christian Leclerc, a ajouté que les essences de charme, de hêtre et de chaîne pédonculaire risquent de disparaître.

Les cartes ci-dessus présentent le niveau d'enjeux forestiers identifiés. Velocita énergies a la volonté de limiter son impact sur la forêt et cherchera à s'implanter sur des espaces aux enjeux faibles.

➤ Les contraintes de l'armée et de la DGAS sur le projet

CONTRAINTES ARMÉE ET DGAC

- Avis favorable de l'Armée : sur les 3 radars militaires de Nancy ochey, Morville et Saint-Dizier
- Éoliennes non visibles depuis les radars de Metz, Epinal et Saint-Dizier
- Avis défavorable de la DGAC (le 22 sept 2023) sur une partie du secteur d'étude → Un espace libre de 3km est requis entre les éoliennes de la commune d'Amanty et celles de Vouthon-Haut



Velocita énergies est en relation avec l'armée et la DGAC pour identifier les normes et la réglementations en vigueur.

Concernant les contraintes de l'armée :

- Le projet éolien est concerné par le périmètre de 70km de 3 radars militaires (Morville, Nancy, St-Dizier) et doit dans ce cas :
 - Respecter un masque de visibilité (les éoliennes ne doivent pas être visibles depuis le radar). Le secteur en orange sur la carte ci-dessus est adapté.
 - Respecter des règles d'alignement avec des éoliennes déjà existantes. L'équipe Velocita énergies s'attache à s'aligner sur les parcs existants pour être en accord avec l'armée.

Concernant les contraintes de la DGAC :

- Le réseau très basse altitude de la Défense (RTBA) limite la hauteur des éoliennes en bout de pale à 150m de haut.

- Respecter une distance de 3km entre le parc éolien d'Amanty et le parc en projet des 3V pour permettre la circulation des aéronefs (flèche rouge sur la carte). Ce nouveau critère restreint l'implantation d'éolienne sur une grande partie nord du projet (Vouthon-bas). Velocita énergies indique que la circulation d'aéronefs est possible au nord d'Amanty et au sud de Chermisey (flèches vertes sur la carte).

L'entreprise Qinetic (entreprise habilitée à mesurer les impacts des éoliennes sous les radars de l'Armée) a indiqué que le projet éolien des 3V était compatible avec la présence des radars, dans sa partie Nord. La partie Sud devra faire l'objet d'une nouvelle analyse par l'Armée.

Réflexion sur les variantes d'implantation

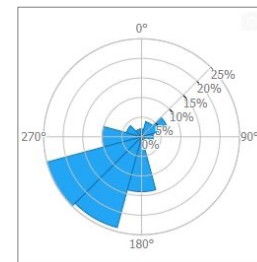
➤ Vent dominant et principe des effets de sillage

VENT DOMINANT ET ESPACEMENT ENTRE ÉOLIENNES

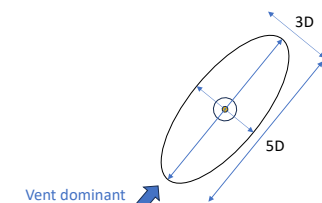
velocita
énergies

Rose des vents

- Secteur Sud Sud-Ouest à Ouest-Sud-Ouest : principaux secteurs de vent observés sur site.
- Vitesse de vent de l'ordre de 6m/sec à 100m



Matérialisation du sillage



- Le point jaune est le mat de l'éolienne
- Le premier cercle représente l'espace occupé par les pales
- L'ellipse correspond au sillage, qui matérialise les turbulences créées par une éolienne sur l'éolienne suivante

www.velocitaenergies.fr

Comité de suivi n°2 – Velocita Énergies – 26 juin 2024

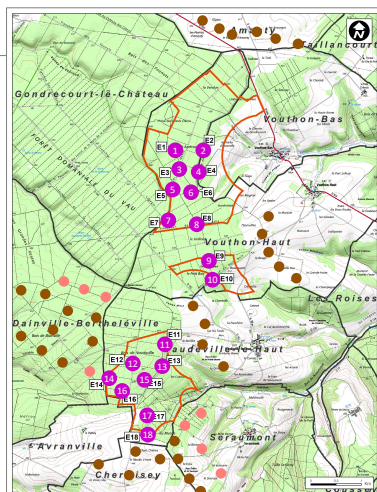
Pour éviter les effets de turbulence entre éoliennes (effet de sillage), un espacement est calculé pour l'implantation de chacune d'entre elles selon leur gabarit et les vents dominants (oval ci-dessus).

➡ Plusieurs variantes d'implantation en réflexion

IMPLANTATION

Variante à 18 éoliennes

- Version maximaliste
- E1 et E2 ne respectent pas la contrainte DGAC de 3km de distance avec le parc d'Amanty
- E2 et E4 implantées sur la commune de Vouthon-Bas
- E9 à E18 alignées avec les parcs existants (contrainte radar)



Légende :

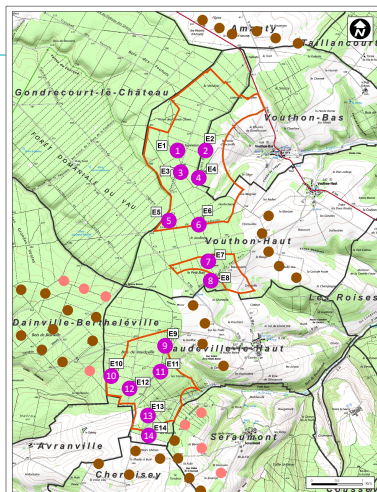
- Limite communale
- Zone d'étude potentielle
- Parc en service
- Parc en instruction
- Implantation à 18 éoliennes

Velocita Energies – 26 juin 2024

IMPLANTATION

Variante à 14 éoliennes

- Suppression de 4 éoliennes pour réduire les effets de sillage et améliorer la production du parc
- E1 et E2 ne respectent pas la contrainte DGAC de 3km de distance avec le parc d'Amanty
- E2 et E4 conservées sur la commune de Vouthon-Bas
- E9 à E18 alignées avec les parcs existants (contrainte radar)
- Implantation plus harmonieuse d'un point de vue paysager



Légende :

- Limite communale
- Zone d'étude potentielle
- Parc en service
- Parc en instruction
- Implantation à 14 éoliennes

Velocita Energies – 26 juin 2024

IMPLANTATION

Amélioration de l'implantation à 14 éoliennes :

- Réduire les effets de sillage et améliorer la production du parc,
- Compatibilité avec l'enjeu des 3km de la DGAC
- Implantation plus harmonieuse d'un point de vue paysager

www.velocitaenergies.fr

Comité de suivi n°2 – Velocita Energies – 26 juin 2024

Velocita énergies n'a pas retenu la variante à 18 éoliennes pour des raisons techniques. En effet, les effets de sillages, notamment dans les secteurs nord et sud risquent d'être importants.

Velocita énergie privilégie une version à 14 éoliennes qui réduit les effets de sillage. Cette implantation présente un aspect paysager plus harmonieux et cherche à respecter les contraintes d'alignement imposées par l'armée.

Cependant, les 2 variantes ne respectent pas le critère de la DGAC concernant le couloir aérien de 3km avec le parc éolien d'Amanty. Suite à une question, Alexandra Gauthier indique que Velocita avait pris contact avec la DGAC, qui a émis un avis défavorable en septembre 2023.

Frédéric Beltran indique que Velocita énergies respectera son engagement de s'implanter au bord des chemins plutôt qu'en fond de parcelle afin de minimiser, dans la mesure du possible, les surfaces à défricher.

Définition des mesures d'accompagnement

Objectifs des mesures d'accompagnement

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET PARTAGE DE LA VALEUR



Velocita Energies accompagne la commune dans des actions pour :

- Amélioration du cadre de vie
- Stimuler le développement local
- Accompagner la transition énergétique

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

A la mise en service du parc

- Budget de **20 000 €/ÉOLIENNE** utilisable à la mise en service
- Mesures à définir **avant le dépôt en Préfecture** (prévu pour octobre 2024) et **ajustées par la suite**
- Au moment où **l'autorisation environnementale sera purgée de tout recours**, une **nouvelle concertation avec les élus** sera menée pour définir les projets **selon l'avancement des actions déjà engagées ou envisagées par la commune**.
- **Engagement** : inscription dans l'arrêté Préfectoral de **l'enveloppe budgétaire et des mesures** déjà proposées

www.velocitaenergies.fr

Comité de suivi n°2 – Velocita Energies – 26 juin 2024

Frédéric Beltran a rappelé les objectifs des mesures d'accompagnement. Les mesures d'accompagnement doivent être définies en amont du dépôt du dossier en préfecture prévu en octobre 2024. L'arrêté préfectoral reprendra l'enveloppe budgétaire et les mesures déjà proposées. Au moment où l'autorisation environnementale sera purgée de tout recours, une nouvelle concertation avec les élus sera menée pour définir les projets selon l'avancement des actions déjà engagées ou envisagées par la commune.

Velocita énergies a jusqu'à la fin de la mise en services des éoliennes pour mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement. Des délais supplémentaires peuvent être accordés par dérogation pour les mesures qui seront en cours de finalisation.

Proposition de mesures d'accompagnement

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET PARTAGE DE LA VALEUR



MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ABORDÉES DEPUIS LE PREMIER COMITÉ DE SUIVI

Énergie :

- Ajouter un transformateur pour permettre le raccordement de toitures solaires photovoltaïques à Vouthon-Bas



Biodiversité :

- Restaurer 2 mares à Vaudeville-le-Haut pour assurer la rétention d'eau
- Mise en place d'un sentier pédagogique



Mobilité :

- L'installation de bornes de recharge pour les vélos électriques



Culture :

- Valoriser le cimetière du choléra



www.velocitaenergies.fr

Comité de suivi n°2 – Velocita Energies – 26 juin 2024

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET PARTAGE DE LA VALEUR



MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ABORDÉES DEPUIS LE PREMIER COMITÉ DE SUIVI

Accessibilité :

- Améliorer l'accessibilité à l'église de Vouthon-Bas par l'aménagement d'un chemin d'accès pour les personnes à mobilité réduite
- Remise en état de la voie des vaches



Chasse :

- Mettre en place un cahier des charges avec les chasseurs
- Plantation d'ilots types buissons arbustifs
- Semis de pieds de haies et ou bords de champs
- Plantation de haies
- Réintroduction de petite faune
- Création de mares



www.velocitaenergies.fr

→ Quelles mesures précises pour la forêt ?

Comité de suivi n°2 – Velocita Energies – 26 juin 2024

L'équipe Velocita énergies a interrogé les participants sur les mesures d'accompagnement qu'ils souhaiteraient voir être mises en place.

Christian Leclerc a proposé d'installer des panneaux solaires sur la mairie pour l'alimenter en électricité. Velocita énergies a indiqué que cette mesure pouvait être envisageable à l'échelle des 3 mairies (Vouthon-haut, Vouthon-Bas et Vaudeville-le-Haut).

Franck Chrétien (Président du SR3V) a sollicité l'équipe de Velocita pour évaluer la possibilité d'accompagner le SR3V dans ses travaux de raccordement et d'assainissement.

Concernant les mesures d'accompagnement pour la chasse, Anthony Mourot (Président de l'ACCA de Vouthon-Haut) privilégie la plantation d'ilots et de haies plutôt que la réintroduction de petite faune.

Nicolas Urlacher (Président de l'association de vélos) a évoqué la possibilité de créer un parcours VTT, avec une signalétique qui pourrait également être adaptée pour les marcheurs sur le territoire.

Pour favoriser les décisions sur les mesures d'accompagnement, Frédéric Beltran a indiqué qu'il rencontrerait pendant l'été les communes concernées pour définir sur le terrain des mesures d'accompagnement concrètes qui seront intégrées dans le dossier ICPE. Tous les participants ont approuvé cette démarche. À la suite du comité de suivi, des dates de rencontres ont été prévues avec les différents participants.

Les participants ont souligné l'importance de la valeur ajoutée que ces mesures d'accompagnement doivent apporter à la commune (ces mesures ne doivent pas se limiter exclusivement à des actions liées à la forêt).

RETOUR D'EXPERIENCE – PARC EOLIEN ENTRE TILLE ET VENELLE (21)



• 16 éoliennes en forêt (4 communes) - Côte d'Or - 2020

Type	Mesure
Patrimoine	Réhabilitation du lavoir « la petite fontaine » (18 ^{ème} siècle) et plantation d'une peupleraie
Paysage	Participation à l'enfouissement des réseaux aériens au niveau de l'église et réfection des auges et parterre de fleurs.
Aménagement touristique et pédagogique	Participation à l'aménagement du sommet de la butte (point d'observation du parc) : aires de pique-nique / panneaux pédagogiques / table d'orientation
	Remise en état du chemin forestier pour rejoindre le GR
	Sentier pédagogique au niveau du collège
Activité sylvicole	Panneaux d'information sur le parc éolien
	Limitation de l'accès au massif forestier aux véhicules à moteur aux seuls ayants droits avec des barrières
	Création d'une place de dépôt de bois et chemin de desserte

32

COMITE DE SUIVI N° 2 – VELOCITA ENERGIES – 26 JUIN 2024

Alexandra Gauthier a présenté des exemples de mesures d'accompagnement définies et mises en place pour le parc éolien entre Tille et Venelle (Côte d'Or), mis en service dans un secteur forestier.

Questions supplémentaires

Christaint Leclerc a interrogé Velocita énergies sur l'emplacement du raccordement électrique du parc éolien. Frédéric Beltran a indiqué qu'à l'heure actuelle, le raccordement se situera sur la ligne 400 000 volts entre Goussaincourt et Avranville. Ce raccordement est susceptible d'évoluer, Velocita énergies travaille avec RTE pour le raccordement qui sera pris en charge par le réseau.

Conclusion

Le comité de suivi n°2 a permis d'établir un échange entre les acteurs du territoire. Les résultats des différentes études ont été présentés, ainsi que le choix d'implantation privilégié à confirmer par Velocita énergies. Enfin, les mesures d'accompagnement ont pu être discutées, et un moment de rencontre entre Velocita énergies avec chaque commune concernée est prévu en été 2024 pour définir les mesures d'accompagnement qui seront intégrées au dossier remis aux services de l'État en octobre 2024.

Un comité de suivi n°3 est prévu au 3^{ème} trimestre 2024 et sera annoncé en amont. Il sera l'occasion de présenter l'implantation définitive retenue et les photomontages réalisés.

Velocita énergies se tient disponible :

via le site internet dédié au projet

<https://www.eoliendes3v.fr>

ou par email à l'adresse suivante

projet-eolien@quelia.fr